

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DE L'AIRE TOULONNAISE**

NUMERO

De la délibération

1876

OBJET

de la délibération

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Approbation de
signature d'un contrat
de prêt avec la Caisse
des dépôts et
consignations

SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 10 JUILLET 2024 à 9h30.

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux du SITTMAT – 190 Chemin
Gaëtan Gastaldo – 83200 Toulon, régulièrement convoqué en date du 3
juillet 2024 en conformité avec le Code Général des Collectivités
Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Gilles VINCENT

Présents : Robert BERTI– Michel LE DARD– Albert TANGUY– Luc de SAINT
SERVIN– Bernard MARTINEZ – Patrick MARTINELLI– Robert BENEVENTI–
Jean-Luc GRANET – Philippe LEONELLI– Patrick BOUBEKER– Ange MUSSO–
René CASTELL– Jean-Luc VITRANT– Jean PLENAT– Anne Marie METAL

Absents ou excusés : Hélène BILL– Chrystelle GOHARD– Jean TEYSSIER–
Christine SINQUIN

Délégués en exercice	20
Quorum	11
Présents	16
Absents ou excusés	4
Procuration(s)	0

Monsieur Albert TANGUY

Est désigné à l'unanimité des présents : Secrétaire de séance

AR Prefecture

083-258300953-20240710-1876-DE
Reçu le 10/07/2024

MONSIEUR LE VICE PRÉSIDENT DELELUE AUX FINANCES DONNE LECTURE DE L'EXPOSÉ SUIVANT.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 3 juillet 2024 a donné un avis favorable au dossier qui vous est présenté.

Le projet de centre de tri des collectes sélectives du SITTOMAT sis sur la commune de La Farlède est en cours d'instruction administrative avec un objectif de démarrer les travaux en octobre 2024. En décembre 2023, un marché global de performances pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du projet a été signé avec un groupement d'entreprises ayant pour mandataire la société SUEZ RV Méditerranée. La part conception réalisation de ce marché s'élève à 34,7 M€ HT, ce qui porte à environ 37.5 M€ HT le montant d'investissement à consacrer au projet sur la période 2024-2026.

Pour rappel, le projet de centre de tri fait l'objet d'une autorisation de programme d'environ 45 M€ HT, dont 8 M€ ont d'ores et déjà été financés en 2022 et 2023 au titre de l'autofinancement dégagé par le Syndicat correspondant aux dépenses d'acquisitions foncières et d'ingénierie.

Sur les 35.7 M€ qui reste à financer, la prospective financière du SITTOMAT fait apparaître un besoin d'emprunt de 24.5 M€, déduction faite des subventions obtenues sur le projet (dont 3.5 M€ restent à verser) et d'une capacité d'autofinancement susceptible d'être consacrée au projet à hauteur d'environ 9.5 M€ sur la période 2024-2026.

Les organismes bancaires ont été mis en concurrence.

La plupart ne propose que des prêts annuels pour des taux fixes compris entre 3.6 et 3.9% pour une durée d'amortissement de 20 à 25 ans (pour un besoin estimé à 6.5 M€ pour 2024). Ainsi, il faudra les reconsulter pour couvrir les besoins d'emprunt en 2025 puis en 2026.

L'un d'eux a proposé un financement à hauteur de 15 M€ mais sur la base d'un taux variable dont la valeur à date avoisine les 4.5%.

La Banque des Territoires (Caisse des dépôts et consignations) a proposé d'inscrire le financement du projet, dans sa globalité, dans le cadre de sa politique de soutien à la transformation écologique des territoires. Le taux proposé est indexé sur le taux du Livret A (garanti à 3% jusqu'en janvier 2025) auquel s'ajoute une marge de 0.40%. Le taux du prêt varie ainsi en fonction du taux du livret A dont les prévisionnistes envisagent une baisse progressive dans les prochaines années.

Elle propose une période de préfinancement de 3 ans, ce qui permet de faire face à divers aléas de chantier, ce compris la question archéologique, cette période démarrant à l'obtention des autorisations administratives (PC et Enregistrement ICPE).

Le tableau des caractéristiques financières de la ligne de prêt qu'il vous est proposé de valider est le suivant :

Ligne du Prêt : Transformation Ecologique – Valorisation des déchets

Montant : 24 500 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 36 mois

Durée d'amortissement 25 ans

Dont différé d'amortissement : sans objet

Périodicité des échéances : semestrielle

AR Prefecture

083-258300953-20240710-1876-DE
Reçu le 10/07/2024

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.40%

Amortissement : *Prioritaire*

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

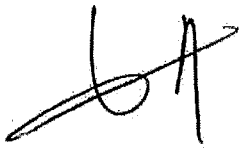
Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1- Adopter l'exposé qui précède.
- 2- Autoriser le Président à signer avec la Caisse des dépôts et consignations le contrat de prêt dont les caractéristiques sont exposés ci-avant.
- 3- Dire que les recettes correspondantes sont et seront inscrits à l'article 1641 de l'opération 975 de la section d'investissement du budget du Syndicat.

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Monsieur Albert TANGUY
Secrétaire de séance



Monsieur Gilles VINCENT
Président du SITTOMAT
Vice-Président de la Métropole TPM
Maire de Saint-Mandrier